

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025-028

MARCHE DE SERVICE

**Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de démolition et désamiantage du bâtiment ex Défi-Mode
Avenant n° 1**

Le Maire de la Commune de Thiers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2194-1 2°, R.2194-2 à R2194-4,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la DCM 2021-18 actant la signature d'une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de démolition et désamiantage du bâtiment ex Défi-Mode, avec le bureau d'études S.E.I.T.T (42000 Saint-Etienne) pour un montant de 24 700,00 euros hors taxe (HT) et pour l'ensemble des missions : AVP/PRO,DCE, ACT, VISA, DET et AOR,

Considérant que les travaux ont dû être interrompus à compter du 30 juin 2021 le temps de sécuriser les immeubles mitoyens,

Considérant qu'il est nécessaire de rajouter une prestation supplémentaire suite à la reprise des travaux de déconstruction,

DECIDE

ARTICLE 1

Un avenant n° 1 est conclu pour un complément de mission DET avec le bureau d'études S.E.I.T.T (42000 Saint-Etienne) pour un montant de 1 870,00 € HT, portant la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de démolition et désamiantage du bâtiment ex Défi-Mode à 26 570,00 € HT.

ARTICLE 2

La présente décision :

- fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Thiers, le 14/04/2025

Le Maire,


Stéphane RODIER

